



**Cahier des charges pour l'exploitation d'un espace
restauration lors du Forum « Sport, Santé, Environnement »
organisé à l'Espace Carat, les 7 & 8 septembre 2019.**

MODALITES DE GESTION DE L'ESPACE RESTAURATION

11^{ème} édition du Forum « Sport, Santé, Environnement »
En 2018, 13 411 visiteurs, 133 exposants et plus de 1600 bénévoles associatifs.

• **Caractéristiques techniques :**

Aménagement d'un espace restauration d'une surface de 25 m².

Matériel mis à disposition de l'occupant :

- Electricité
- Chaises, tables devant l'espace de restauration
- Plateaux de cantine scolaire si besoin

• **Horaires :**

Ouverture à partir du samedi 7 septembre 2019 de 10 h 00 à 19 h 00 et le dimanche de 10 h 00 à 18 h 00.

Installation le vendredi 6 septembre avant midi.

Désinstallation le dimanche 9 septembre à partir de 18 h 00.

• **Prestations attendues**

L'occupant exercera une activité de :

- vente de produits de restauration rapide à emporter : salades, sandwicherie, plat chaud, glaces
La vaisselle utilisée (verre, assiette, couverts, coupelles) devra être réutilisable ou recyclable
- vente de boissons de 1^{ère} catégorie possible

Sont exclues toutes prestations de friterie, grillade, bonbons.

Une attention toute particulière sera portée aux propositions de restauration qui s'inscrivent à la fois dans une démarche environnementale et de qualité pour être en adéquation avec les thématiques développées sur le forum.

Les prestations et les tarifications s'adresseront aux exposants et aux visiteurs du forum.

Une attention toute particulière sera portée aux tarifs proposés aux exposants.

• **Exploitation d'un débit de boissons :**

Pour l'exploitation du débit de boissons, l'occupant devra effectuer lui-même les démarches pour être titulaire d'une licence de 1^{ère} catégorie uniquement.

Les candidats disposant de la licence IV ne pourront pas l'utiliser pendant la durée de la manifestation.

• **Principales clauses de la convention d'occupation précaire :**

- **Durée de la convention :** du 7 au 8 septembre 2019

- **Coût emplacement par le candidat (conformément au règlement intérieur de la manifestation) :**
 - a) Structures dont le siège social est situé sur GrandAngoulême
 - Droit d'inscription : 184 € (forfait comprenant les frais de gardiennage, nettoyage, publicité)
 - Emplacement extérieur air-libre (25 m²) : 160 €
 - Emplacement intérieur (de 12 à 21 m²) : 30 €/m²
 - Branchement électrique : 37 €
 - b) Structures dont le siège social n'est pas situé sur GrandAngoulême
 - Droit d'inscription : 258 € (forfait comprenant les frais de gardiennage, nettoyage, publicité)
 - Emplacement extérieur air-libre (25 m²) : 224 €
 - Emplacement intérieur (de 12 à 21 m²) : 41 €/m²
 - Branchement électrique : 52 €
- **Coût débit de boissons** : 1 000 € supplémentaires pour la durée du forum

MODALITES DE PRESENTATION DES CANDIDATURES

- **Justificatifs à produire quant aux qualités et capacités du candidat :**
 - Déclaration d'intention de se porter candidat faisant connaître ses noms, prénoms, qualité et domicile pour les personnes physiques, et raison sociale, adresse du siège social pour les personnes morales.
 - Carte d'identité de marchand ambulant délivré par la Préfecture ou la Sous-Préfecture
 - Déclaration de profession du candidat ou du représentant légal de la personne morale candidate (formulaire cerfa n° 10974*01) ainsi que les premiers éléments d'information sur les menus ou formules proposés en adéquation avec les thématiques de la santé et l'environnement.
 - Extrait du RCS
 - Attestation de conformité de l'équipement aux normes d'hygiène et de sécurité
 - Attestation d'assurance responsabilité civile
 - Une attestation sur l'honneur de non-condamnation au titre du travail illégal durant les 5 dernières années
 - Description de l'activité et des produits proposés à la vente
 - Présentation d'une grille tarifaire des produits proposés
 - Justificatifs faisant apparaître une démarche environnementale et de qualité (label de certification bio par exemple)
 - Références éventuelles de prestations de même type
 - Nombre de personnes servies à l'heure

- **Envoi des candidatures :**

Les dossiers sont à envoyer par pli recommandé avec demande d'avis de réception postale ou à déposer contre récépissé à l'adresse suivante : Communauté d'agglomération du Grand Angoulême – Direction Proximité – 25 boulevard Besson-Bey – 16023 ANGOULEME cedex.

L'enveloppe portera l'adresse ci-dessus et la mention « Candidature Restauration Forum « Sport, Santé, Environnement 7 & 8 septembre 2019 ».

- **Date limite de dépôt des offres :** 21 juin 2019 à 17 h 00

- **Les offres seront jugées au vu des critères suivants :**

- Qualité des produits proposés : 8 points
- Démarche environnementale dans le cadre de la réalisation de la prestation : 5 points
- Tarifs proposés : 4 points
- Débit du service : 3 points

Pour tout renseignement : Direction Proximité : Monsieur Julien BUI-XUAN – 05.16.53.02.37